



Observations du Conseil de Surveillance

Les documents comptables et financiers mis à votre disposition ainsi que le rapport de votre Directoire relatent les activités et les résultats du Groupe pour l'exercice 2014.

Le rapport général des Commissaires aux comptes n'appelle pas d'observation de notre part.

Dans une conjoncture 2014 qui n'a pas épargné le secteur de la construction, le Groupe a su maintenir le chiffre d'affaires consolidé au même niveau que 2013, à périmètre comparable, ce qui constitue une remarquable performance.

En conséquence, le Conseil de Surveillance est favorable à la proposition du Directoire de fixer le montant du dividende à 2,10 € par action.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

Dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire, il est proposé de se prononcer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance, de modifier le montant des jetons de présence versé aux membres du Conseil. Un avis sur les rémunérations dues ou attribuées au Directoire sur l'exercice 2014 est soumis aux actionnaires.

L'autorisation au Directoire de procéder à l'achat d'actions de la société est sollicitée, ainsi que celle, relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire, d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Le Conseil de Surveillance, au nom des actionnaires, tient à saluer l'engagement, le professionnalisme et la remarquable efficacité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe SAMSE.

Il remercie tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.